Mont Saint Aignan

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217604511-20250506-2025-28-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 06/05/2025

DECISION N°2025 – 28

AGENCE NATIONALE DU SPORT – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CITY STADE – QUARTIER CAMUS

****

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° 2020-07-04 du Conseil Municipal du 10 juillet 2020 donnant délégation à Madame le Maire afin de solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;

- **VU** la note de service modificative « Plan 5000 équipements Génération 2024 » du 12 mars 2025 de l'Agence Nationale du Sport ;

- **VU** le dossier de demande de subvention pour ce même projet, déposé le 13/05/2024, ayant fait l'objet d'un refus ;

- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter auprès de l'Agence Nationale du Sport pour la construction d'un city stade au quartier Camus, selon le plan de financement suivant :

		Montant prévisionnel HT
DEPENSES	Travaux de construction du city stade	80 781,00 €
RECETTES	Département	12 500,00 €
	Agence Nationale du sport	40 390,50 €

ARTICLE 2 : de signer toute convention financière relative à l'attribution de la subvention ;

ARTICLE 3 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le 06 MAI 2025

Catherine FLAVIGNY

Maire
Conseillère départementale

MONT-SAINT-AIGNAN Seine Maritime MAIRIE

www.montsaintaignan.fr
Hôtel de ville
59 rue Louis-Pasteur
BP 128 - 76134 Mont-Saint-Aignan
Tél. 02 35 14 30 00
Fax 02 35 14 30 90
mairie@montsaintaignan.fr